

REGISTRE DES COMMUNICATIONS DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Fiche 01

Renseignements	Nom, prénom, salaire, numéro d'assurance sociale, adresse, date de naissance, statut civil, sexe, numéro de téléphone personnel
Personne ou organisme receveur	Service de paie Desjardins
Usage projeté	Préparation de la paie
Raisons justificatives	Application des conditions de travail et de la convention collective
Article de la Loi sur l'accès	Article 67.1

Fiche 02

Renseignements	Nom, prénom, date de naissance, adresse, date d'entrée en service, titre d'emploi, traitement, statut du salarié, numéro de téléphone du salarié, la direction à laquelle est rattaché le salarié
Personne ou organisme receveur	Syndicat
Usage projeté	Application des conditions de travail
Raisons justificatives	Application de la convention collective
Article de la Loi sur l'accès	Article 67.1

Fiche 03

Renseignements	Nom, prénom, adresse, date de naissance, sexe, salaire, numéro d'assurance sociale, numéro assurance maladie,
Personne ou organisme receveur	CNESST
Usage projeté	Gestion de la santé et sécurité au travail et des dossiers de réclamation concernant un accident de travail
Raisons justificatives	Application de la <i>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i> et de la <i>Loi sur la santé et sécurité du travail</i>
Article de la Loi sur l'accès	Article 67.1

Fiche 04

Renseignements	Nom, prénom, salaire, numéro d'assurance sociale, date de naissance
Personne ou organisme receveur	Carra
Usage projeté	Gestion du régime de retraite du personnel
Raisons justificatives	La Carra est l'instance gouvernementale qui gère la totalité des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes parapublics du Québec
Article de la Loi sur l'accès	Article 37.1

Fiche 05

Renseignements	Nom, prénom, salaire, numéro d'assurance sociale, date de naissance
Personne ou organisme receveur	Compagnie d'assurance collective
Usage projeté	Gestion des indemnités d'assurance personnelle
Raisons justificatives	L'assureur doit détenir les renseignements nécessaires à la collecte et au versement des indemnités d'assurance personnelle aux assurés.
Article de la Loi sur l'accès	Article 67.1

Fiche 06

Renseignements	Nom, prénom, salaire, numéro d'assurance sociale
Personne ou organisme receveur	Service Canada - Emploi et Développement Social Canada
Usage projeté	Renseignements pour déterminer le type d'aide temporaire au revenu.
Raisons justificatives	L'assureur doit détenir les renseignements nécessaires à l'évaluation des demandes de versement de prestations d'assurance emploi.
Article de la Loi sur l'accès	Article 67.1